

CONVENTION D'UTILISATION DE BASICOMPTA®

Il est établi entre :

- le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine et Marne
Maison départementale des Sports – 12 bis rue du Président despatys – 77000 MELUN
représenté par son Président Denis DAUNE

et

- l'association utilisatrice [redacted] située
à [redacted]
représentée par son (sa) Président(e) [redacted]

la convention dont la teneur suit :

BasiCompta est un outil créé par le CDOS de la Vienne qui s'adresse aux comités départementaux de Seine et Marne adhérents au CDOS 77 et leurs clubs.

BasiCompta est un logiciel qui permet aux dirigeants sportifs n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité de réaliser les opérations comptables de leurs associations :

- saisir les dépenses, les recettes, les contributions,
- éditer des comptes de résultat conformes aux documents Cerfa,
- éditer le bilan comptable de l'association,
- gérer les amortissements,
- suivre sa comptabilité par action,
- Prendre en charge les amortissements
- avoir un suivi bancaire.

Les modalités d'utilisation sont les suivantes :

- L'accès au logiciel se fait via internet. Une connexion internet est donc indispensable pour l'utiliser.
- Les utilisateurs doivent participer à une formation de 2h30 pour apprendre à utiliser le logiciel, à cet effet un livret de formation est distribué (*coût de la formation en annexe*).
- Un accompagnement personnalisé facultatif peut être effectué à la demande de l'association utilisatrice (*coût de l'accompagnement en annexe*).

Le CDOS reste disponible pour aider l'utilisateur, à sa demande, en cas de problème et garantit une confidentialité totale (l'utilisateur est seul à disposer de ses codes d'accès).

La présente convention est établie pour une durée d'un an à la date de formation. Elle est reconduite par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée, sous réserve de respecter un délai préalable d'un mois. La partie qui prend l'initiative d'une telle résiliation en informe l'autre par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

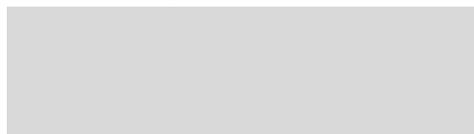
Etabli en deux exemplaires, fait le [redacted] / [redacted] 2016 à [redacted]

Pour l'association prestataire
Le Président,



Denis DAUNE

Pour l'Association utilisatrice,
Le Président,





ANNEXE - TARIFS 2016 BASICOMPTA®

Les tarifs ci-dessous sont fixés annuellement :

- **Formation de base** de 2 heures 30 minutes : 15 € par structure
- **Cotisation annuelle** : 40 €